



18 novembre 2019

(19-7839)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>ESWATINI</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Eswatini Environment Authority</i> (Office de l'environnement d'Eswatini) P. O. Box 2602 Mbabane, H100 Eswatini Téléphone: +268 24046960 Courrier électronique: reception@sea.org.sz ou ceosec@sea.org.sz Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Déshumidificateurs, machines à glace, produits en aérosol, rafraîchisseurs d'eau, panneaux isolants et pré-polymères; Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes (SH 8414); Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément (SH 8415); Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15 (SH 8418); - Extincteurs, même chargés (SH 842410); Lutte contre l'incendie (ICS 13.220.10), Récipients pour aérosols (ICS 55.130), Appareils de réfrigération ménagers (ICS 97.040.30), Appareils de réfrigération commerciaux (ICS 97.130.20)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>The Ozone Depleting Substance Regulations, 2003</i> (Règlement de 2003 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone), 35 pages en anglais
6. Teneur: Le règlement notifié a pour objet: a) de réglementer la production, le commerce et l'utilisation de substances et de produits contrôlés:

<ul style="list-style-type: none"> b) de mettre en place un système de collecte de données destiné à faciliter le respect des prescriptions pertinentes en matière de communication de renseignements au titre du Protocole; c) de promouvoir l'utilisation de substances, produits, équipements et technologies non nocives pour la couche d'ozone; et d) d'assurer l'élimination des substances et des produits qui appauvrissent la couche d'ozone.
<p>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Prévention des pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs; protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de la vie ou de la santé des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement; harmonisation</p>
<p>8. Documents pertinents:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. <i>The Environment Management Act, 2002</i> 2. <i>The Eswatini Environment Authority Act, 1992</i> 3. Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone 4. Journal officiel d'Eswatini 5. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 1987
<p>9. Date projetée pour l'adoption: à déterminer Date projetée pour l'entrée en vigueur: à déterminer</p>
<p>10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification</p>
<p>11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p>Eswatini Environment Authority P. O. Box 2602 Mbabane, H100 Eswatini Téléphone: +268 24046960</p> <p>Courrier électronique: reception@sea.org.sz ou ceosec@sea.org.sz https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/SWZ/19_6471_00_e.pdf</p>